

Étude de la possibilité d'une éventuelle tarification régionale de l'électricité dans le Nord de l'Ontario

Par Navigant Consulting Inc.

RÉSUMÉ

Le ministère de l'Énergie de l'Ontario a retenu les services de Navigant Consulting Inc. afin de déterminer, par le biais d'une analyse indépendante, si un régime de tarification régional fondé sur les éléments du prix de revient se traduirait par un coût de l'énergie livrée moins élevé pour les clients du Nord de l'Ontario.¹ Notre analyse se fonde sur un examen des différences existant entre le Nord et le Sud de l'Ontario en ce qui a trait aux différents éléments des coûts du prix de l'électricité livrée. Cette analyse répond aux requêtes des intervenants régionaux concernant la tarification de l'électricité en région. Un élément vient renforcer ces requêtes, soit les prix virtuels établis en fonction des coûts marginaux en région qui, selon l'estimation qu'en a faite l'IESO², sont environ 50 % plus bas dans le Nord-Ouest de l'Ontario, que dans le reste de la province.

Les frais de base payés par tous les consommateurs d'électricité de la province comportent trois éléments :

- le coût de l'électricité reçue;
- les frais de transport;
- d'autres frais, établis en fonction de la réglementation.

Selon les règlements actuels, seule la portion des coûts ayant trait au transport fluctue selon le lieu, puisque les frais varient selon les différents services locaux de distribution.

Dans la présente étude, Navigant Consulting étudie les profils vraisemblables de production et de coût de livraison relatifs dans les régions du Nord et du Sud proposées. Une telle évaluation est importante, car, en effet, les prix régionaux devraient être fondés sur les différences de coûts. Autrement, un cadre de tarification régional créerait une subvention interrégionale qui désavantagerait une ou plusieurs régions de l'Ontario. Les frais exigés des consommateurs doivent tenir compte de l'influence considérable d'un rajustement du prix global pour l'ensemble des consommateurs.

Les prix virtuels de l'IESO surestiment considérablement les différences de prix entre régions que l'on pourrait s'attendre à voir dans le cadre d'un régime de tarification régional. Si la participation financière des intervenants sur le marché était influencée par ces prix, le comportement des intervenants sur le marché en serait modifié. En ce qui a trait aux fournisseurs d'électricité de l'extérieur de l'Ontario, les prix virtuels établis en fonction des coûts marginaux tels que calculés pousseraient le Manitoba à exporter son électricité de préférence vers le Minnesota. Ils auraient également

¹ Le Nord de l'Ontario comprend les zones de transport du Nord-Ouest et du Nord-Est telles que définies par l'IESO. Dans les faits, on entend par 'Nord de l'Ontario' le territoire situé au nord de la rivière French.

vraisemblablement pour effet d'inciter les propriétaires des deux centrales au charbon du Nord de l'Ontario à hausser leur offre afin de récupérer leurs coûts fixes. Les prix virtuels de l'IESO présument également que les pertes sont fixes, ce qui sous-estime l'effet des pertes qu'entraîne la transmission de l'électricité du sud vers le nord.

L'analyse effectuée par Navigant Consulting — qui tient compte des installations de production existantes dans le Nord de l'Ontario, des pertes vraisemblables, et des liens de transport — suggère que la différence de prix serait de 2,5 %, ou 1 \$ par MWh en moyenne, dans l'hypothèse où la congestion des lignes de transport ne dépasse pas la moyenne historique.

Qui plus est, toute différence de coût serait atténuée par les limites imposées par le rajustement global et le rabais de l'OPG relatif aux producteurs non prescrits. À peine 20 % environ de la production totale de l'Ontario échappe au rajustement global ou au rabais relatif aux producteurs non prescrits, de sorte que les consommateurs du Nord de l'Ontario profiteraient, dans une proportion de 20 % à peine, de toute différence de coût de production favorable. D'un autre côté, si ces rajustements n'étaient pas appliqués sous un régime de tarification régionale dans le Nord, les clients de cette région assumeraient une plus grande portion des risques associés à l'instabilité du marché régional.

Mis à part les coûts de production, l'analyse indique que les coûts de transport par unité d'électricité livrée pourraient être plus élevés dans le Nord que dans le Sud de la province. Ceci est lié à la densité moindre de la clientèle dans le Nord, ainsi qu'au terrain plus accidenté qui rend l'entretien des lignes de transport plus difficile. Hydro One fait toutefois remarquer que ces calculs ne reflètent pas adéquatement le coût du service dispensé aux clients du Nord de l'Ontario, car un grand nombre des lignes de transport installées dans cette région servent également à transporter l'électricité du Manitoba vers le sud de l'Ontario.

En outre, les coûts de distribution sont plus élevés dans le Nord de l'Ontario. L'ensemble des consommateurs subventionne les tarifs de distribution d'un grand nombre de clients vivant dans les régions rurales du Nord de la province. De telles subventions pourraient être jugées inappropriées si l'on adoptait une tarification régionale qui rendrait les consommateurs du Nord de la province seuls bénéficiaires d'un prix du disponible moins élevé.

En résumé, cette analyse conclut que, dans le cas où les prix localisés ne touchent que les producteurs, la différence totale de coût de l'électricité fournie entre le Sud et le Nord de l'Ontario ne serait vraisemblablement pas élevée. La différence transmise aux consommateurs serait probablement encore plus petite.

² Lors de l'étude préparatoire à l'adoption éventuelle d'une tarification localisée, l'IESO a calculé les prix localisés à partir des solutions de répartition conformes aux règlements en vigueur. On les appelle prix virtuels car on ne les utilise dans aucune entente.